

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3112

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Place Roger Salengro - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Déclaration de projet

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geurjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geurjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3112**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Place Roger Salengro - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Déclaration de projet**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre-ville de Saint Priest a été retenu comme site d'une opération de renouvellement urbain (ORU) pour laquelle un protocole d'accord a été signé le 6 décembre 2001 entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, le Département du Rhône, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'office communautaire d'HLM Porte des Alpes habitat (PAH) et la Commune de Saint Priest.

Le projet de réaménagement de la place Roger Salengro est inscrit dans la dynamique de requalification du centre-ville. Situé à l'entrée sud de la Commune, il présente de forts enjeux urbains, commerciaux et de déplacements.

La Communauté urbaine a engagé le projet de requalification de la place, afin de la transformer en un véritable lieu de vie, avec des usages de commerces et de marché forain.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable ouverte par délibération du Conseil de communauté du 23 mai 2011, dont le bilan a été approuvé par délibération du 12 septembre 2011.

Une enquête publique a été engagée par arrêté de monsieur le Préfet et de monsieur le Président de la Communauté urbaine et s'est déroulée du 2 janvier au 2 février 2012.

A la suite de cette enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet sans réserve sur l'utilité du projet de requalification de la place Roger Salengro à Saint Priest dans le cadre de l'enquête publique Bouchardeau.

Il a assorti cet avis favorable des recommandations suivantes :

- des capacités de stationnements supplémentaires devront être trouvées aux abords du périmètre du projet les jours de marché,
- la compatibilité entre les transports de matière dangereuse sur la D 318 et l'aménagement d'un plateau piétonnier au carrefour avec la rue Henri Maréchal devra être particulièrement examinée,
- la compatibilité entre l'implantation d'une zone 30 et l'accroissement prévu du trafic à l'horizon 2015 sur les axes D 318, avenue de la Gare et rue Henri Maréchal devra être particulièrement examinée.

Ces recommandations ont été prises en considération par la Communauté urbaine dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement et de ses compétences.

L'article L 126-1 du code de l'environnement dispose que, lorsqu'un projet d'aménagement a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Il est ici rappelé que la requalification de la place Roger Salengro répond aux objectifs suivants :

- conforter le marché alimentaire et manufacturé,
- valoriser l'armature commerciale de la rue Henri Maréchal,
- créer un ou plusieurs espaces d'agrément et de détente renforçant l'attractivité de l'ensemble de l'espace public,
- réorganiser la circulation en améliorant la fluidité du trafic au carrefour de la D 318,
- optimiser le stationnement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte des résultats de l'enquête publique relative à la requalification de la place Roger Salengro à Saint Priest et de l'avis favorable sans réserve de monsieur le commissaire-enquêteur.

2° - Confirme :

- le projet d'aménagement tel qu'il a été soumis à l'enquête publique,
- l'intérêt général de l'opération.

3° - Prononce la déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.